

PACS

Pièces à fournir

1/ CONVENTION de PACS à télécharger sur le site "service-public.fr "

Partenaire sous tutelle : doit être assisté du tuteur pour la signature de la convention.
Joindre photocopie pièce identité du tuteur.

2/ DÉCLARATION de PACS à télécharger sur le site "service-public.fr"

3/ PIÈCES IDENTITÉ en cours de validité original + photocopie

(comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photo récente, signature et nom de l'autorité)
Si double nationalité, fournir les 2 pièces d'identité

4/ ACTES de NAISSANCE avec filiation de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour les étrangers)

**1 - A fournir directement dans le dossier avec production des originaux
pour un enregistrement instantané du Pacs.**

OU

**2- Possibilité de demander la récupération des actes de naissance par le service État civil du lieu
d'enregistrement du PACS.**

**Un délai sera alors nécessaire pour la réception du ou des actes des mairies de naissances, avant
enregistrement du Pacs.**

Veillez ensuite contacter le service pour avoir la confirmation de la bonne réception des documents.

Si naissance à l'étranger : faire demande au SCEC de Nantes, en ligne sur «service-public.fr» (lien :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/>)
ou s'adresser à l'OPFRA si statut de réfugié

Si veuvage : acte de décès de l'ex-conjoint **ou** son acte de naissance **ou** photocopie livret de famille
Si divorce pas mentionné sur l'acte : photocopie du livret de famille avec mention de divorce

Si acte de naissance en langue étrangère : produire la traduction faite par un traducteur assermenté
(apostille ou légalisation à faire apposer si nécessaire)

Personne sous tutelle ou curatelle :

- le tuteur ou curateur doit signer la convention de PACS et y apposer son cachet officiel.
- demander le contenu du répertoire civil sur le lien suivant :
<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/13485>

Pièces complémentaires pour étrangers

CERTIFICAT de COUTUME du consulat mentionnant que l'intéressé(e) est
célibataire, majeur et qu'il **n'est pas placé sous un régime de protection** (à fournir également même si
le partenaire étranger est franco-étranger)

OU

CERTIFICAT des autorités de son pays indiquant âge majorité, célibat, absence de régime de protection
(pas nécessaire pour les ressortissants de l'OPFRA)

**CERTIFICAT de NON-PACS et de NON-INSCRIPTION au
RÉPERTOIRE CIVIL et au RÉPERTOIRE CIVIL ANNEXE** du
SCEC de NANTES si résidence depuis **plus d'1 an** en France

Où s'adresser ? : Service central d'état-civil
Département « Exploitation »
Section PACS
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

A demander en ligne sur le site « Service-Public.fr »